Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

cerfa
N° 14734*03

***Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale***

***Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
|---|---|---|
| 22/12/2017 | | 2017-ARA-DP-00944 |

## 1. Intitulé du projet

Vidange de la retenue collinaire de la Madone

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale: SMHAR

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: DUPERRAY Antoine, président du SMHAR

RCS / SIRET: 2 5 6 9 0 0 8 4 6 0 0 0 1 3

Forme juridique: Syndicat mixte

***Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1***

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)* |
|---|---|
| 25°) Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial | b) Entretien d'un cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien mentionné à l'article L.215-14 du code de l'environnement réalisé par le propriétaire, le volume des sédiments extraites étant au cours d'une année :<br>- supérieur à 2000 m3 |

## 4. Caractéristiques générales du projet

***Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire***

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet concerne la réalisation d'une vidange de la retenue collinaire de la Madone dans le cadre de son entretien et du curage des sédiments sur les communes de Mornant et Chabanière dans le Département du Rhône.
Il consiste donc dans la réalisation d'une vidange progressive (par arrêt des pompages depuis le Rhône) pour permettre le curage des sédiments du plan d'eau et leur stockage à proximité sur les prairies autour du lac au sein de la propriété du SMHAR.
La dernière vidange pour le curage a été réalisée en 2003.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de maintenir la capacité de stockage de la retenue collinaire de la Madone exploitée pour l'irrigation : ouvrage de rétention intégré au réseau du SMHAR de l'Ouest Lyonnais.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier s'organisera de la manière suivante :
la vidange du barrage sera limité par deux phases de pompage pour l'irrigation permettant de vider 90 % du lac et une seule phase de vidange pure (vidange à 20l/s) pour les 10% restants. Cela permettra de préserver le milieu récepteur aval par un débit rejeté limité.
Le curage du plan d'eau sera effectué à la fin de la vidange.
Il est prévu d'évacuer un volume de sédiments de 8000 $m^3$ comme lors de la première vidange. Des analyses de ces sédiments montrent que les sédiments respectent les seuils réglementaires S1 et qu'ils ne contiennent pas de polluants et qu'ils sont inertes.
Ces sédiments seront stockés sur les deux plages de dépôt voisines du plan d'eau utlisées en 2003-2004, préalablement débroussaillées à l'automne. Les deux zones de dépôt existantes seront remodelées pour accueillir les nouveaux sédiments : le haut du stockage sera taluté pour créer une dépression capable de contenir les nouveaux sédiments.
Les bords de la zone de stockage ne seront pas impactés pour limiter l'impact sur l'habitat des mammifères (haie arbustive).
Ce stockage sera un stockage temporaire pour permettre un assèchement des sédiments. Ils seront ensuite épandus sur les prairies autour du lac propriétés du SMHAR. La localisation des épandages est présentée ci-après : elles éviteront les habitats sensibles et les stations d'espèces protégées (azuré du Serpolet).

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La retenue du lac de la Madone conserve sa vocation d'accueil du public et de pêche sans modification par rapport à la situation actuelle.
Les zones de stockage seront végétalisées (sommairement en vue du réutilisation possible dans les années futures pour d'autre opérations de curage).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet relève d'une autorisation (loi sur l'eau) au titre des articles L214-1 et suivant du code de l'environnement : rubriques 3.2.1.0 et 3.2.4.0

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---|
| Volumes extraits et épandus sur les terrains du SMHAR | 8 000 m3 |
| 2 de zones de stockage temporaire | 5000 m² |
| | 2500 m² |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Hameau La Plaine
69440 - Mornant

**Coordonnées géographiques[1]** **Long.** _4°38'49"6 **Lat.** 45°36'27"3

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_

Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_

Communes traversées :

***Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6***

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** **Oui** ☒ **Non** ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** **Oui** ☒ **Non** ☐

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Une opération de vidange et de stockage des sédiments réalisée en 2003 a fait l'objet d'une autorisation préfectorale : arrêté n°2003-1977.

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☒ | ☐ | Znieff de type 2 N°6915 "Plateau Mornantais" et en limite la ZNIEFF de type 1 N° 69150004 "prairie de la Condamine" |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☒ | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☒ | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☒ | ☐ | La Prairie humide la Madone, n° 69CG690154 est identifiée par Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Rhône sur le site du lac de la Madone mais à l'écart des zones d'intervention (curage, stockage, épandage). |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☒ | ☐ | Le PPRNI du Garon a été approuvé le 11 juin 2015 |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☒ | |
| **Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** | **Oui** | **Non** | **Lequel et à quelle distance ?** |
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☒ | Le projet est localisé à plus de 20 km du site "AFFLUENT RIVE DROITE DU RHONE", et 27 km du site " PELOUSE ET MILIEU AQUATIQUES ET ALLUVIAUX DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE". |
| D'un site classé ? | ☐ | ☒ | |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel* |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | Les pompages envisagés pour la vidange font partie de l'exploitation courante du lac et du réseau du SMHAR : aucun nouveau pompage n'est envisagé. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☒ | Pas d'intervention dans le sous-sol. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☒ | ☐ | Les opérations de curage génère un excédent de 8000 m3 qui sera stocké sur le site du lac de la Madone. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☒ | Aucun n'apport n'est envisagé |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☒ | ☐ | Une pêche de sauvegarde sera organisée avec la fédération des pêcheurs (comme en 2003) pour transférer les populations piscicoles vers un autre plan d'eau. L'arrêté loi sur l'eau fixera les mesures pour préserver la vie aquatique du cours d'eau (risque de colmatage des frayères en fin de vidange). Les habitats sensibles notamment les stations d'Azuré du Serpolet seront évitées. Sur les zones de stockage, le débroussaillage s'effectuera hors période sensible des espèces (à l'automne) et les haies et lisières seront préservées sur les 3 côtés des sites de stockages. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☒ | Le site se tient à l'écart des sites Natura 2000 et n'entretient aucune relation fonctionnelle. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | ☐ | ☒ | Des interventions ont lieu au sein de la ZNIEFF de type 2 de type 2 N°6915 "zones humides et landes de Montagny" ainsi que sur la zone humide "Prairie humide la Madone" n° 69CG690154.<br>Cependant, les enjeux restent très faibles dans la mesure où les interventions n'altère pas de site ou d'espèce sensible. Une stratégie Eviter Réduire permet de réduire l'impact résiduel sur les espèces protégées et déterminantes ZNIEFF et les épandages prévues au sein de l'enveloppe zone humide concernent des prairies méso-xérophiles qui peuvent, de plus être évitées. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☐ | ☒ | |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☒ | ☐ | Le projet concerne un barrage soumis à des risques technologiques (ruptures) |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☐ | ☒ | Le lac de la Madone s'inscrit dans la zone blanche du PPRNi du Garon dont le cours présente en amont et en aval des zones inondables (zones rouges) |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| **Nuisances** | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | ☐ | ☒ | L'évacuation des sédiments nécessitent des engins de chantier dont la circulation restera confinée au site. |
| | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | Le trafic généré par les engins de chantier restera limité et encadré par le respect des normes et réglementations. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Les sédiments pourront avoir une légère odeur dû à une fermentation des matières organiques mais uniquement de manière temporaire le temps du ré-essuyage des sédiments et sans risque de gêne compte tenu de l'absence d'habitation à proximité et d'une faible fréquentation en période hivernale (période de travaux). |
| | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| **Emissions** | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☒ | ☐ | Le stockage des sédiments s'accompagnera d'un ré-essuyage avec des écoulements possibles en direction du lac de la Madone, milieu d'origine des sédiments. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☒ | Le projet engendre des effluents classiques en lien avec le fonctionnement du site. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☐ | ☒ | Les sédiments respectent les seuils réglementaires S1 et ne contiennent pas de polluants : ils sont inertes. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Patrimoine / Cadre de vie / Population** | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☒ | Les zones de stockage existent déjà dans le paysage. De manière temporaire, elles accueilleront des volumes plus importants qui seront répartis sur les prairies sont modifications du cadre paysager. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☐ | ☒ | |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet comprend des mesures visant à la limitation des matières en suspension lors de la vidange partielle et de prévention des risques de pollution (isolement du chantier, rapidité d'intervention, zone de décantation, cordons de filtration, limitation des zones de circulation des engins, équipements permettant d'absorber les fuites en cas d'accident, limitation du débit du Corsenat à 2 l/s soit environ 70 % du débit interannuel, mise en place d'un suivi de la qualité des eaux - MES, O2 dissous, NH4+...)
La période d'intervention est envisagée d'octobre à novembre (la moins défavorable à la faune piscicole) et une pêche de sauvegarde sera organisée avec la fédération des pêcheurs (comme en 2003).
Les habitats sensibles notamment les stations d'Azuré du Serpolet seront évitées par une matérialisation sur site (barrière). Sur les zones de stockage, le débroussaillage s'effectuera en automne (hors période sensible des espèces) pour des travaux en hiver.
Enfin, les zones de chantier seront remise en état.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'instruction au titre de la loi sur l'eau fixera par arrêté préfectoral des mesures de protection des milieux aquatiques.
Les mesures de qualité des sédiments permettent d'attester de leur compatibilité avec un épandage sur site (matériaux inertes).
La caractérisation des enjeux écologiques, réalisée avec un inventaire complet sur l'ensemble des cycles biologiques, a permis une démarche éviter - réduire qui limite l'impact résiduel. Cet aspect sera également instruit au titre de l'autorisation préfectorale. La réalisation d'une étude d'impact n'apporterait donc pas d'analyse complémentaire pour des opérations essentiellement à caractère temporaire dans le cadre d'un entretien d'un ouvrage faisant l'objet d'une surveillance particulière (barrage). L'enquête publique de 2002 n'avait mobilisée aucune personne (ni en mairie, ni en courrier).
De fait, nous sollicitons une dispense.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ; | ☒ |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | ☒ |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | ☒ |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | ☒ |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | ☒ |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☒ |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| 7.1 - arrêtés préfectoral autorisant la vidange de la retenue de la Madone en 2003 (22/05/2003) |
| 7.2 - Suivi de la qualité physico-chmique des eaux lors de la vidange de 2003 |
| 7.3 - Rapport du commissaire enquêteur - enquête publique vidange du bassin de retenue de la Madone (2002) |
| 7.4 - Analyse des sédiments du lac - septembre / octobre 2017 |
| 8 - Inventaires faune-flore - Rendu intermédiaire - septembre 2017 |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Brignais le, 22 décembre 2017

Signature

SYNDICAT MIXTE D'HYDRAULIQUE AGRICOLE DU RHONE
SMHAR
Siège social & administratif :
234, rue G. de Gaulle
69530 BRIGNAIS